



16ème législature

Question N° : 5498	De Mme Claudia Rouaux (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement technique et professionnel	Tête d'analyse >Suppression de la technologie en classe de 6e	Analyse > Suppression de la technologie en classe de 6e.
Question publiée au JO le : 14/02/2023 Réponse publiée au JO le : 04/04/2023 page : 3114		

Texte de la question

Mme Claudia Rouaux appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'annonce de la suppression à la prochaine rentrée scolaire de l'enseignement de la technologie en classe de 6e. Cette décision a été faite de façon soudaine et sans concertation préalable. En effet, si l'enjeu de consolider le niveau, actuellement trop faible, des élèves de 6e en français et en mathématiques est tout à fait louable et s'il est impératif d'y répondre, il paraît étonnant de retirer en contrepartie l'enseignement de la technologie, totalement, des emplois du temps de 6e. Cette matière, aujourd'hui enseignée au sein d'un pôle de « sciences et technologie » (regroupant les trois disciplines sciences et vie de la terre, physique-chimie et technologie), est fondamentale dans le monde actuel. Elle participe à mieux comprendre les enjeux technologiques de demain et à l'épanouissement des élèves au même titre que les autres disciplines. Plutôt que de supprimer totalement l'enseignement de la technologie en 6e, il serait sans doute plus judicieux de repenser la répartition des enseignements au sein du pôle « sciences et technologie » et de répartir un temps équitable entre les trois matières. En conséquence, elle lui demande de préciser les contours de la réforme annoncée et si le Gouvernement envisage de revoir la répartition des enseignements scientifiques au sein du pôle « sciences et technologie » afin de ne pas pénaliser élèves et enseignants.

Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de



formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.